

Besoin d'aide sur une histoire de chèque

Par **zazou**, le **08/06/2007** à **13:34**

Bonjour

J'ai besoin d'aide, y a deux mois je suis allée au booling avec des amis et ma famille et nous avons payé un repas et le booling normalement à 110,32 par chèque à un employeur espagnol et trois mois plus tard nous sommes débités par virement à l'étranger de 123, 97 soit 13,65 de frais.

Nous étions plusieurs et chaque groupe a eu le meme problème.

Ma question : a-il le droit de nous prélever en plus du chèque?

et existe-t-il un article pour nous protéger et meme réclamer ?

Merci de toutes vos réponses

Par **Camille**, le **09/06/2007** à **12:32**

Bonjour,

Juste un petit détail, ce n'est pas, a priori, le commerçant qui a rajouté des frais, mais votre banque puisque "vous lui avez donné l'ordre" de payer à l'étranger...

Si le bowling est implanté en France, c'est tout à fait anormal.

Dans ce cas, je commencerais par retourner voir le commerçant.

Si c'était en Espagne, il faut voir si ces frais sont bien prévus dans votre convention de compte avec votre banque.

Par **zazou**, le **09/06/2007** à **14:56**

le booling est dans ma ville donc c'est anormal et parait il que le gérant n'est pas français du tout donc ça complique mais là je sais plus quoi faire pour récupérer ainsi que mes amis les frais en plus qu'on ne doit pas d'ailleurs

Par **nicomando**, le **22/06/2007** à **11:46**

Attention le bowling dépend peut être d'une entreprise espagnole ayant son siège social là bas auquel cas l'encaissement à l'étranger s'est fait dans la banque de l'entreprise.

Concernant les frais une chose m'intrigue : en effet s'il y n'y avait eu qu'un chèque sûrement que c'était des frais bancaires. Seulement il y a eu plusieurs chèques provenant de divers banques je suppose. Or les banques sont libres de fixé leurs commissions. Mais en effet les commissions bancaires me semblent être l'hypothèse la plus probable malgré tout. Je ne suis pas sûr qu'ilo soit possible de réccupérer la différence.